

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

**Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.**

**Nombre de membres**

en exercice :	15
présents :	10
votants :	11
absents	5

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

**Absents excusés :** MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

**Absents qui ont donné pouvoir :** MME HAVARD à MME EPRON Paméla  
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

**Secrétaire de séance :** M DEMAZEL Serge

**N°2026013 - Objet :** Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU) Budget ZA DU BOIS  
**ROUX**

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner madame GOUIN Cécile en sa qualité première adjointe.

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le CFU du budget annexe « ZA du Bois Roux » de l'exercice 2025

**Approuve** la gestion de l'exercice 2025

**Considérant** son adoption à l'unanimité,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

**Constatant** que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 164 996.92 €

**Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Affectation de l'excédent de fonctionnement au 002	164 996.92 €
Affectation de l'excédent d'investissement au 001	11 579.00 €
Affectation à la section d'investissement compte 1068 :	0.00€

	fonctionnement	investissement	CUMUL
Recettes	56 858,90	3 868,50	
Dépenses	15 675,24	13 809,35	
résultat de l'exercice	41 183,66	-9 940,85	31 242,81
002/001	123 813,26	21 519,85	
cumul	164 996,92	11 579,00	176 575,92
	RAR	3 000,00	173 575,92
		-8 579,00 BF	

Et ont signé les membres présents

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,  
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 10 mars 2026  
Pour extrait conforme,  
Marcel RONCERAY, Maire

